

Manière de battre ou fouler le chanvre

Autor(en): **N.T.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne**

Band (Jahr): **2 (1761)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382515>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*

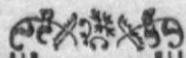
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



XXVI.

MANIERE
DE BATTRE OU FOULER
LE
C H A N V R E.



APRÈS avoir teillé , ou brisé le chanvre , on le met en tresses , pour qu'il se mêle moins sur le battoir . * Ces tresses ne sont nouées que par un bout , à l'autre on les laisse étalées . Elle doivent être du poids de 3. liv. de Berne , & après avoir été battues & sérancées , elles donnent 1. liv. de chanvre net . On charge le battoir à l'ordinaire d'environ 30. de

† Voyez en la description Tom. I. Part. I. de ce Recueil pag. 202 .

30. de ces tresses. Si elles ne sont que de 2. liv. on y en met 50. Il faut observer touchant cette opération.

1.) DE tourner & retourner assidûment le chanvre pendant que la pierre marche. Cet ouvrage occupe assez deux femmes. Elles prennent la tresse par le bout étalé, & présentent le bout noué en dedans, de façon qu'il effuye tout le poids de la pierre. Cela demande autant de dextérité que d'attention, vu la rapidité de cette pierre, dont la surprise pourroit coûter le bras, ou la main, comme cela est arrivé à plusieurs.

2.) IL faut proportionner la durée de cette opération à la grosseur des tresses. Des ouvrières habiles & actives expédieront 30. tresses de 3. liv. en trois heures.

3.) PLUS le chanvre est sec quand on le met sur le battoir, moins il faut de tems pour le battre, & mieux il se façonne. C'est pour cela que beaucoup de personnes le séchent au séchoir, * ou dans le four, avant de le porter au battoir.

LORSQUE la charge du battoir est de 30. tresses, on paye une tresse de louage;
Tome II. 4^eme Partie. P p p ou

* Voyez en la description Tom. I. Part. I. de ce Recueil pag. 200.

ou bien 5. batz , soit 15. sols de France , ce qui est la valeur d'une tresse de 3. liv. Mais les maîtres des battoirs en demandent deux , lorsque par épargne on voudroit éluder leurs droits , en faisant la charge plus grande. Dans les battoirs où les droits sont fixés indistinctement à une tresse , on les charge de 60 , au lieu de 30 ; mais alors on ne fait les tresses que d'une livre & demie.

LES battoirs sont affectés aux moulins ; on n'en peut point établir dans notre pays , sans la permission du Souverain. Dans les endroits où l'on cultive beaucoup de chanvre , il faut les assurer 4. à 6. semaines d'avance.

N. T.

